Décembre 2015

**Rapport sur la santé et la sécurité**

Terry Kiley

BPR, Santé et sécurité

Mon rapport à titre de BPR en matière de santé et sécurité porte sur la période de mai à décembre 2015.

**Points de discussion pour le CNOSS :**

Refus de travailler à l'arsenal maritime de la BFC de Halifax. Le test opérationnel de l'enceinte de l'écoutille du sous-marin a été effectué et a échoué. Ce n'était pas le résultat attendu. Les employés ont été informés et participent à la recherche d'une solution appropriée pour résoudre le problème. Par conséquent, des mesures temporaires sont de nouveau en place afin d'assurer la sécurité de nos membres qui travaillent à bord de sous-marins, telles que le recours aux services d'une sentinelle qualifiée pour vérifier la fermeture d'une écoutille.

L'Armée a aussi fait le point sur la caserne de la BFC Wainwright concernant un refus de travailler. Les travaux ont été exécutés, et la caserne est considérée comme étant conforme.

**Tout refus de travailler doit être signalé afin d'être analysé par le CNOSS. Les refus de travailler seront inscrits dans le rapport annuel du directeur de la Sécurité générale à l'intention du Comité.**

**Prévention de la violence en milieu de travail**

Lors de l'examen périodique, un groupe de travail sur la prévention de la violence en milieu de travail, composé de représentants du DSG, du Ministère, des employés et du syndicat, s’est penché sur la politique en vertu du Programme de sécurité générale. M. Fabian Murphy, premier vice-président exécutif national du Syndicat de l'agriculture, a été nommé au groupe de travail par les représentants des employés. Le comité consultatif sur la SST a examiné la politique modifiée et formulé des commentaires qui seront pris en considération et soumis à nouveau au groupe de travail. Le groupe de travail a demandé l'ajout de la définition du terme « harcèlement » aux fins de référence, puisque le terme « violence en milieu de travail » est défini dans la politique sur le harcèlement.

Les documents définitifs seront réacheminés au CNOSS hors réunion aux fins de révision finale et dans le but que les améliorations nécessaires soient apportées au Programme de sécurité générale.

**Comités locaux sur la santé et la sécurité et représentants**

Le 1er juillet 2015, le gouvernement du Canada a publié le nouveau règlement sur les comités dans le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail. Le directeur de la Sécurité générale a effectué une analyse des répercussions et a conclu que le ministère de la Défense ne subirait aucune répercussion importante. Les répercussions mineures comprennent : la nécessité de s'assurer que notre formation sur la sécurité correspond aux éléments de formation exigés et de mettre à jour les instruments de politique et les documents pour tenir compte des changements. Il a été constaté que le Ministère n'a pas défini un cheminement spécifique pour la formation du personnel et des représentants des comités locaux sur la santé et la sécurité et la formation du CNOSS dans le Programme de formation concernant la sécurité générale. Il sera ajouté dans le cadre de l'examen du programme de formation.

**Programme national de formation**

Le contrat en vigueur concernant le Programme national de formation sur la sécurité générale prend fin, et un nouveau contrat sera affiché. Une offre a été reçue et on a demandé à TPSGC de participer aux négociations concernant les tarifs proposés. Le directeur de la Sécurité générale espère avoir un contrat en mains dans les prochaines semaines. Une fois le nouveau contrat en vigueur, une formation des membres du CNOSS aura lieu.

Les cours sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et sur la sensibilisation au retour au travail sont maintenant disponibles sur le réseau d'apprentissage du MDN. La prestation du CGS se poursuivra jusqu'à ce qu'un nouveau contrat soit en place.

**Programme de sécurité des RF de la MRC**

La MRC commence le déploiement d'un environnement contrôlé de sécurité des RF pour tous les navires en mer ou à quai. Les calculs en cas d'émetteurs multiples, des intensités de champ des RF et de l'exposition à laquelle les employés sont soumis, ainsi que l'étude des manières de gérer les risques, ont occasionné des délais. Cette initiative assurera la conformité au code de sécurité 6 de Santé Canada. Une séance d'information sur la sensibilisation à l'exposition sécuritaire aux RF sera offerte aux employés, invités, visiteurs et entrepreneurs de l'IMF. Les groupes de travail de l'IMF sur les RF tiennent des rencontres sur les deux côtes, et une réunion du groupe de travail de la MRC est prévue à Ottawa en janvier. À la conclusion de ses travaux, le groupe de travail de la MRC mettra à jour son application de la politique de sécurité des RF du MDN.